



DEBROUSSAILLANT 2DP®



> QUAND APPLIQUER ?

Dévitilisation des broussailles :

- > Appliquer DÉBROUSSAILLANT 2D P du printemps (*lorsque les feuilles sont sorties*) au début de l'été, pendant la période de végétation active ; ou à l'automne, en période de descente de sève.
- > Traiter sur une végétation sèche, par temps calme sans vent, à des températures inférieures à 25°C. Ne pas traiter pendant les périodes de sécheresse. Ne pas traiter si une pluie peut intervenir avant que la bouillie ait eu le temps de sécher sur les feuilles.
- > Pour les plantes herbacées à fort développement, traiter avant floraison.
- > Une application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne pour le débroussaillage et le désherbage en forêt.

J	F	M	A	M	J
J	A	S	O	N	D

■ optimum ■ possible

Désherbage des gazons de graminées :

- > Traiter 3 à 5 jours après la tonte et attendre 3 à 5 jours avant la tonte suivante.

> COMMENT APPLIQUER ?



USAGES	DOSES
Traitements généraux - Dévitilisation de broussailles Usages non agricole - Débroussaillage Forêt - Désherbage - Avant Plantation	1,5 L/hL
Désherbage des gazons de graminées	3 L/ha

Mouillage 1000 L/ha, selon la végétation à détruire

1/ PRÉPARER

Préparer la quantité de bouillie nécessaire en fonction de la surface à traiter.

- remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de DEBROUSSAILLANT 2D-P,
- rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve,
- compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter.

L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant ; incorporés dans la cuve ; permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Débroussaillage : Traiter selon la nature, la hauteur et la densité de la végétation à détruire, de façon à obtenir une pulvérisation directe et pénétrante. Appliquer uniformément sur le feuillage de la végétation à détruire jusqu'à la goutte tombante.

Désherbage des gazons de graminées : Traiter sur les adventices présentes sans toucher les parties vertes des plantes à préserver : arbres, arbustes et massifs situés à proximité. (L'utilisation de lances munies d'un cache protecteur est recommandée). Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (jet plat).

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses.

Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer.

Pour cela, utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.



FICHE D'IDENTITÉ

USAGES et DOSES HOMOLOGUÉES

Traitements généraux - Dévitilisation de broussailles : 1,5 L/hL
 Usages non agricoles - Débroussaillage : 1,5 L/hL
 Forêt - Désherbage - Avant Plantation : 1,5 L/hL
 Gazons de graminées - Désherbage : 3 L/ha

A.M.M. N° 2030332

COMPOSITION

2,4 D : 240 g/L,
 Dichlorprop-p : 120 g/L
 (sous forme ester ethyl hexyl).

FORMULATION

Concentré émulsionnable (EC).

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 bidons de 5 L.

CLASSEMENT

GHS07 - GHS08 - H302 Nocif en cas d'ingestion - H304
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration
 dans les voies Respiratoires - GHS09 - H410 Très toxique
 pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
 néfastes à long terme - Danger.



PROFIL TECHNIQUE

FORMULATION ESTER

Pénétration rapide. Rapidité d'action.

EFFICACITÉ : ACTION SYSTÉMIQUE

Agit de la feuille aux racines.

LARGE SPECTRE D'ACTION

Ligneux, Semi-ligneux, herbacées à grand développement.

EFFICACE MÊME À BASSE TEMPÉRATURE

FAVORISE L'IMPLANTATION ET LA RECOLONISATION DES GRAMINÉES.



> MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

DÉBROUSSAILLANT 2D-P, à action systémique, est absorbé par voie foliaire et circule dans la plante jusqu'aux racines.

DÉBROUSSAILLANT 2D-P possède un large spectre d'action :

- ligneux : érable, cornouiller, robinier, chêne, etc.,
 - semi-ligneux : ajonc, ronce, genêt, épine noire, etc.,
 - dicotylédones à fort développement : panais, sureau yèble, lamier blanc, armoise, ortie, chardon, etc.
- ✓ **2,4 D** : herbicide foliaire et systémique, pénètre dans les feuilles au cours des premières heures qui suivent le traitement, puis est véhiculé dans toute la plante.
- ✓ **Dichlorprop-p** : herbicide à action foliaire, pénètre par les feuilles des plantes dicotylédones. Systémique, il est transporté rapidement par la sève vers les organes souterrains.

Ces deux substances actives, avec une réponse de type auxinique, agissent sur les membranes des cellules et la division cellulaire induisant d'importantes déformations qui causent la destruction des tissus de vascularisation. Les symptômes sont la dessiccation du feuillage puis des tiges.

DÉBROUSSAILLANT 2D-P assure ainsi la destruction des végétaux indésirables jusqu'à leurs racines empêchant durablement la repousse et les rejets éventuels.

DÉBROUSSAILLANT 2D-P n'a aucune persistance d'action dans le sol et n'agit que sur les plantes présentes lors du traitement.



SÉLECTIVITÉ

En débroussaillage, DÉBROUSSAILLANT 2D-P est sélectif des graminées et favorise ainsi leur implantation qui protège les sols des risques d'érosion.

Dans le cadre du désherbage des gazons de graminées, DÉBROUSSAILLANT 2DP, utilisé à l'automne, permet la recolonisation par les graminées.

> RECOMMANDATIONS

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.
- Ne pas appliquer en situation de transfert direct vers les eaux de surface.
- Éviter toute formation d'embruns en traitant par temps calme surtout à proximité d'environnements sensibles, plantations, cultures, points d'eau, végétations spontanées que l'on désire conserver.
- Traiter à des températures inférieures à 25°C sous abri et ne jamais traiter sur sol chaud (température supérieure à l'air ambiant, notamment sur terrain caillouteux).
- En bordure des haies et massifs de fleurs à préserver, ménager une bande de sécurité non traitée de 1 m. Traiter jusqu'à l'aplomb des arbres à préserver.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.
- Délai de rentrée : 6 heures.
- Pour traitements généraux et usages non agricoles : autorisé pour le traitement des surfaces perméables non cultivées; parcs, jardins et trottoirs, voies de communication, zones herbeuses, zones non agricoles, sites industriels et bordures de voies ferrées, Non autorisé pour le traitement des surfaces imperméables et des bordures de plans d'eau.
- Pour l'usage Forêt : application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe uniquement.
- En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur Internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.



Nufarm S.A.S.

28, boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers - France
Tel. 01 40 85 50 50 - Fax 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)



VOTRE CONTACT

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.